

DELIBERATION N° 049
VENDEE CROISSANCE
MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2023

Vendée Croissance est un dispositif de prêts d'honneur, crée par la CCI en partenariat avec le réseau bancaire.

Il vise à l'attribution de prêts d'honneur à des entreprises ayant des projets de développement :

- Plancher : 20 k€
- Plafond : 70 K€
- Co-financement : 1€/1€ entre la CCI et la banque

Depuis la création en 2013, Vendée Croissance a investi plus de 11 M€ dans des projets variés : développement, investissement matériel, mise sur le marché de nouveaux produits...

Pour adapter le dispositif aux nouvelles demandes reçues et accompagner sa montée en puissance, notamment avec la remontée des taux d'intérêt et les difficultés possibles d'un certain nombre d'entreprises, il est proposé :

- L'augmentation d'un million d'euros de l'enveloppe déléguée par la CCI Vendée à Vendée Capital Gestion pour assurer le fonctionnement du dispositif actuel.
- L'évolution du plafond d'emprunt en passant le plafond de 70 K€ à 85 K€.

Avis favorable des membres du bureau

A l'unanimité, l'Assemblée approuve d'une part l'augmentation de 1M€ de l'enveloppe déléguée par le CCI à Vendée Capital Gestion pour assurer le fonctionnement et la montée en puissance du dispositif et d'autre part l'évolution du plafond d'emprunt à 85 K€.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

